

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE**

**délibération :**  
**N° 2014\_33\_7**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille quatorze, le mercredi 05 novembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 27 Octobre 2014

Présents :

**Titulaires** : , Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERNIER WILFRID, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLOU Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

**Objet : Proposition d'un contrat de fortage**

**Absent(s)** : Monsieur BERGER Xavier

**Secrétaire de Séance** : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'offre de fortage de la Société GSM du 01 octobre dernier pour les chemins ruraux suivants :

- CR N°9 : 390 ml x 7 m soit 2730 m<sup>2</sup>
- CR N° 15 : 360 ml x 7 m soit 2520 m<sup>2</sup>

soit une surface totale exploitable de 5250 m<sup>2</sup>

Prix de 15 €/m<sup>2</sup> exploitables

Une redevance de fortage d'un montant de 78 750,00 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter pour l'offre de fortage de la Société GSM;

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne un avis défavorable à l'offre de la Société GSM;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à cet effet;

**Pour : 0 Contre : 10 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis et rendu exécutoire à la date du 05/11/2014 et transmis en sous-préfecture le 06/11/2014

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Gérard LIOT